

**BRIEY (de) (Renaud),** Avocat, Intendant de la Liste civile (Bruxelles, 6.2.1880 - ?).

La brillante carrière universitaire orientait le comte de Briey vers le droit et les sciences politiques et sociales. Devenu à 23 ans, le stagiaire du grand avocat qu'était Auguste Beernaert, ancien Premier Ministre et Ministre d'Etat, il s'intéressa aussitôt aux problèmes internationaux auxquels la Belgique était confrontée. Il y en avait notamment deux auxquels le ministre Beernaert et son jeune stagiaire accordaient une grande importance: la menace que l'Allemagne de Guillaume II constituait pour la neutralité de la Belgique et l'annexion éventuelle du Congo par l'Etat belge.

Au sujet de la neutralité de la Belgique, un débat s'était créé non seulement entre les partis, mais même au sein de la majorité gouvernementale. Certains parlementaires, dont M. Woeste était l'éloquent porte-parole, faisaient valoir le fait que notre neutralité était garantie par les grandes puissances à notre dynastie par des liens de parenté. D'autres, au contraire, s'inquiétaient de la politique d'armement poursuivie par le Reich et des publications de la presse pan-germaniste qui devenait de plus en plus agressive d'année en année. La Belgique, forte de son statut de neutralité, n'avait pas voulu créer une armée importante. Il semblait aux gouvernants belges du début du siècle qu'accroître la puissance militaire de la Belgique aurait paru mettre en doute la bonne foi des puissances qui avaient garanti la neutralité belge. Ni le roi Léopold II, ni Auguste Beernaert, ni le comte de Broqueville qui devait, comme chef du gouvernement, arracher finalement au Parlement le vote de la loi sur le service militaire universel obligatoire ne partageaient ces illusions. Pour seconder leurs efforts, le comte Renaud de Briey fit paraître, en 1909, sous le titre: *Serons-nous envahis?*, une brochure qui devait avoir une large diffusion et une grande portée.

En 1907 et en 1908, les parlementaires belges avaient à débattre une autre question. Il s'agissait de savoir si la Belgique transformerait l'Etat indépendant du Congo en une colonie belge. Ici, Beernaert et son jeune associé avaient à lutter sur deux fronts: contre le vieux Roi qui craignait de voir son œuvre compromise par des politiciens inexpérimentés et contre un groupe important de parlementaires qui trouvaient trop lourde la charge financière qu'allait devoir supporter l'Etat belge. C'est pour dissiper les appréhensions des uns et des autres que Renaud de Briey fit paraître, en 1908, une plaquette intitulée: *Un pays doté par son Roi*.

Après la mort du roi Léopold II en 1909, le roi Albert voulut s'attacher le comte Renaud de Briey en le nommant Intendant de sa liste civile. Ce fut un tournant dans la carrière de ce dernier. Cela signifiait l'abandon du Barreau, la séparation du maître (Beernaert) et de son disciple et ami, le renoncement aussi à une carrière politique éventuelle.

Renaud de Briey ne renonça pas cependant à s'occuper des questions d'intérêt général qui passionnaient l'opinion. L'importance grandissante du prolétariat industriel, l'aspiration à la justice sociale que le parti socialiste mettait à la base de sa politique, donnaient une actualité pressante à la doctrine marxiste de la lutte des classes. Persuadé que cette lutte inhumaine devait et pouvait être conjurée, Renaud de Briey écrivit en 1914 une étude importante intitulée: *Essai sur l'association du capital et du travail par l'actionnariat ouvrier*. Son but était, comme le titre l'indique, de promouvoir

l'union des employeurs et des travailleurs dans l'intérêt général: celui de la production des richesses. Les tentatives actuelles de co-gestion des entreprises peuvent être considérées comme un prolongement des mêmes efforts.

En août 1914, la première guerre mondiale éclatait et la Belgique était envahie comme Renaud de Briey l'avait prévu. Dès le 2<sup>e</sup> jour, il s'engageait à l'armée, abandonnant femme et enfants. Son séjour aux armées, interrompu seulement par une mission en Afrique, devait lui valoir une citation à l'ordre du jour de l'armée, la Croix du feu et une série de décorations nationales et étrangères. Sa mission en Afrique, effectuée à la requête du roi Albert, commença le 20 décembre 1916 et prit fin le 10 octobre 1917. Il s'agissait naturellement de visiter les territoires du Ruanda et de l'Urundi que les troupes belges avaient contribué à libérer de l'occupation allemande. Il fallait envisager une politique nouvelle pour les mettre en valeur, pour les rapprocher économiquement de la mer et, dès lors, il fallait aussi réexaminer le problème des transports au Congo belge, comme celui de l'impulsion à donner à l'industrie locale puisqu'il s'agissait de produits à transporter. Bref, c'était toute une politique de colonisation que Renaud de Briey allait devoir ébaucher et suggérer. Cette ébauche politique fit l'objet d'un rapport au Roi qui resta naturellement confidentiel, mais elle trouva une certaine expression dans un livre que le comte de Briey publia en 1926 sous le titre: *Le Sphinx noir, essai sur les problèmes de colonisation africaine*. Il y abordait des problèmes politiques et notamment celui du type d'administration coloniale à promouvoir. Il se rapprochait sur ce point des conceptions sur l'administration coloniale du Maréchal Lyautey, qui préférait d'ailleurs son livre.

Il donnait aussi naturellement sa place au problème des transports qui conditionnait le succès de la politique économique. Il faisait enfin une place à l'essor d'une industrie particulière, l'industrie cotonnière. Un spécialiste américain, M. Fisher, avait effectué en Afrique centrale, pendant la guerre, une prospection scientifique dont les résultats démontraient la possibilité d'une culture cotonnière locale. A cette époque, seuls, les missionnaires de Luluabourg avaient osé tenter de créer des plantations de coton au Congo, mais leurs efforts avaient été couronnés de succès. Dès la fin de la guerre, Renaud de Briey essaya d'intéresser à cette culture les filateurs de Gand, mais le principal d'entre eux lui déclara que jamais une tonne de coton ne sortirait du Congo. Cette prédiction fut rapidement démentie par les faits. Quand Renaud de Briey, secondé par le Ministère des Colonies, put trouver des associés en fonder avec eux la Compagnie cotonnière congolaise, la production congolaise atteignit, dès 1924, 1 490 tonnes et continua à croître vertigineusement par la suite.

Après la première guerre mondiale, le comte de Briey continua à consacrer ses études et ses publications aux grandes questions sociales et politiques qui l'avaient obsédé dès sa jeunesse. Il reprit en 1921, sous le titre: *Les actions du travail*, le thème de l'association des employeurs et travailleurs. En 1922, l'antagonisme persistant de l'Allemagne et de la France, qui concernait directement la Belgique, provoqua la rédaction d'une brochure intitulée: *Le Rhin et le problème d'Occident*. En 1925, le ralentissement de l'élan patriotique belge l'inquiéta et l'amena à écrire *L'épreuve du feu*. Toutefois, l'intérêt qu'il portait à l'Afrique ne se ralentissait pas et l'incitait à reprendre l'examen du problème

des transports. Préoccupé par l'étroitesse du goulot qui conditionnait l'accès du Congo à la mer, son esprit fertile le conduisait à chercher le moyen de doubler la voie ferrée Kinshasa-Matadi et la voie fluviale Matadi-Banane par un transport aérien qui acheminerait directement les marchandises de Kinshasa à Banane et *vice versa*. Le prix de revient considérable du moyen de transport envisagé ne permit pas la réalisation de ce projet audacieux qui aurait sans doute permis de valoriser largement le port de Banane.

Jusqu'à la fin de ses jours, Renaud de Briey resta fidèle à sa vocation de défenseur de la Belgique et du Congo, et un des témoignages les plus pathétiques qu'il donna de ce double attachement fut la démarche qu'il tenta, en 1959, quelques semaines avant sa mort. Déchiré par la perspective d'une séparation possible de la Belgique et du Congo, ce vieillard qui allait avoir 80 ans, alla trouver Kasavubu pour lui demander d'envisager le rattachement du Congo à la Belgique, le Congo devenant ainsi une dixième province belge. Il est superflu de dire que cette démarche n'eut aucun succès.

20 octobre 1971.  
Comte Pierre de Briey.